

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le neuf décembre deux mil vingt, se sont réunis dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Cyril PROFFIT, Maire.

Présents :

Messieurs : PROFFIT Cyril, BARDY Fabrice, EIGELDINGER Bruno, GAUTHE Bruno, MARTIN Philippe, SEILLER Philippe,

Mesdames : CHARLET Rosana, HEBRARD Stéphanie, PROFFIT Catherine

Absents excusés : FARO Pascal, FOUQUET Pascal

Secrétaire de séance : HEBRARD Stéphanie

Date de convocation: 9 décembre 2020

Date d'affichage: 9 décembre 2020

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 11

Nombre de membres en exercice: 11

Nombre de votants: 9

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

1) Lecture et approbation du Procès-verbal du 05 octobre 2020

Monsieur le Maire procède à la lecture du Procès-verbal du 05 octobre 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Refus de transfert de compétences PLUI à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment l'article 136, qui prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme « PLU », de document d'urbanisme et de carte communale. Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu de PLU et place de PLU : il s'agit des plans d'occupations des sols « POS », des « PAZ » (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur « PSMV »

Vu les statuts de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France,

Vu le projet du PLU de la Commune de Le Plessis Aux Bois,

Considérant que la communauté de communes Plaines et Monts de France n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale;

Considérant que cette compétence est obligatoire depuis le 27 mars 2017 et le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Sauf si au moins 25 % des

communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de s'opposer au transfert de la compétence « document d'urbanisme » à la communauté de communes Plaines et Monts de France (CCPMF),

Demande au Conseil Communautaire de la CCPMF de prendre acte de cette décision d'opposition.

Nombre de présents : , Nombre de votants : , Pour : Contre : 0.

3) Refus de transfert de pouvoirs de police à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France

Le Maire de le Plessis Aux Bois,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9.2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France,

Considérant que la Communauté de Communes Plaines et Monts de France exerce en matière de collecte des déchets ménagers, assainissement collectif, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la Communauté de Communes ;

S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences de collecte des déchets ménagers, assainissement collectif, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Nombre de présents : 10, Nombre de votants : 10, Pour : 10 Contre : 0.

4 / Questions et informations diverses

- Devis prestation de balayage commune
- Achat balayeuse thermique - demande de subvention auprès de la Région : demande d'informations en cours - attente retour de la Région
- Achat tracteur communal

Séance levée à 19H50